





Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de madame Sylvie GOULAY, Vice - Présidente, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Frédéric DUCHÉ, Président du C.C.A.S., après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Et après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

**Article 1 : DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, établi par le Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Article 2 : D'APPROUVER** le Compte de Gestion de l'exercice considéré, établi par le Trésorier Municipal, qui visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve ;

**Article 3 : D'APPROUVER** le Compte Administratif 2022 du C.C.A.S. qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	490 310,93€
Recettes :	528 646,11€
Excédent de fonctionnement :	+ 38 335,18€

Section d'investissement :

Dépenses :	123 446,50 €
Recettes :	129 126,06 €
Excédent d'investissement :	+ 5 679,56 €

**Article 4 :** Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, et à Monsieur le Trésorier Municipal,

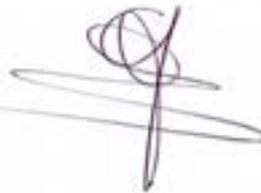
-----

La présente délibération est **ADOPTÉE** à l'unanimité des membres.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente  
Sylvie GOULAY





# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	31
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	32

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	33
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	35

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 27016	LES ANDELYS CCAS	CA 2022
---------------------	---------------------	------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	490 310,93	G	528 646,11
	Section d'investissement	B	123 446,50	H	129 126,06

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	55 477,44 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	89 395,28 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

+		+			
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	703 152,71	= G+H+I+J	713 249,61

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	12 721,71	L	7 000,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	12 721,71	= K+L	7 000,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	490 310,93	= G+H+K	584 123,55
	Section d'investissement	= B+D+F	225 563,49	= H+J+L	136 126,06
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	715 874,42	= G+H+I+J+K+L	720 249,61

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00		
73	Impôts et taxes		0,00		
74	Dotations et participations		0,00		
75	Autres produits de gestion courante		0,00		
013	Atténuations de charges		0,00		
76	Produits financiers		0,00		
77	Produits exceptionnels		0,00		
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	12 721,71	L	7 000,00
010	Stocks (4)	0,00		0,00	
024	Produits des cessions d'immo.		0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		7 000,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	
18	Compte de liaison : affectat° BA (6)	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
14	Opération d'équipement n° 14	5 930,90	
15	Opération d'équipement n° 15	6 790,81	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	266 222,68	183 225,73	38 809,10	0,00	44 187,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	212 718,00	207 081,91	0,00	0,00	5 636,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	36 490,00	17 042,60	3 635,00	0,00	15 812,40
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>515 430,68</b>	<b>407 350,24</b>	<b>42 444,10</b>	<b>0,00</b>	<b>65 636,34</b>
66	Charges financières	3 689,00	2 965,56	0,00	0,00	723,44
67	Charges exceptionnelles	3 176,00	0,00	3 176,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>522 295,68</b>	<b>410 315,80</b>	<b>45 620,10</b>	<b>0,00</b>	<b>66 359,78</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	101 198,29				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	34 375,03	34 375,03			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>135 573,32</b>	<b>34 375,03</b>			<b>101 198,29</b>
<b>TOTAL</b>		<b>657 869,00</b>	<b>444 690,83</b>	<b>45 620,10</b>	<b>0,00</b>	<b>167 558,07</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	471,35	0,00	0,00	-471,35
70	Produits services, domaine et ventes div	51 851,00	42 603,49	185,75	0,00	9 061,76
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	261 144,00	249 568,00	4 704,73	0,00	6 871,27
75	Autres produits de gestion courante	288 521,56	227 920,81	1 832,81	0,00	58 767,94
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>601 516,56</b>	<b>520 563,65</b>	<b>6 723,29</b>	<b>0,00</b>	<b>74 229,62</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	984,17	0,00	0,00	-484,17
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>602 016,56</b>	<b>521 547,82</b>	<b>6 723,29</b>	<b>0,00</b>	<b>73 745,45</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	375,00	375,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>375,00</b>	<b>375,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>602 391,56</b>	<b>521 922,82</b>	<b>6 723,29</b>	<b>0,00</b>	<b>73 745,45</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>55 477,44</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>38 518,72</b>	<b>21 595,18</b>	<b>12 721,71</b>	<b>4 201,83</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>38 518,72</b>	<b>21 595,18</b>	<b>12 721,71</b>	<b>4 201,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	108 658,00	101 476,32	0,00	7 181,68
18	Compte de liaison : affectat° BA (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>108 658,00</b>	<b>101 476,32</b>	<b>0,00</b>	<b>7 181,68</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>147 176,72</b>	<b>123 071,50</b>	<b>12 721,71</b>	<b>11 383,51</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	375,00	375,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>147 551,72</b>	<b>123 446,50</b>	<b>12 721,71</b>	<b>11 383,51</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>89 395,28</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	92 373,68	92 373,68	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 377,35	0,00	-377,35
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>101 373,68</b>	<b>94 751,03</b>	<b>7 000,00</b>	<b>-377,35</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>101 373,68</b>	<b>94 751,03</b>	<b>7 000,00</b>	<b>-377,35</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	101 198,29			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	34 375,03	34 375,03		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>135 573,32</b>	<b>34 375,03</b>		<b>101 198,29</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>236 947,00</b>	<b>129 126,06</b>	<b>7 000,00</b>	<b>100 820,94</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>	(2) 0,00			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	222 034,83		222 034,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	207 081,91		207 081,91
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 677,60		20 677,60
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 965,56	0,00	2 965,56
67	Charges exceptionnelles	3 176,00	0,00	3 176,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	34 375,03	34 375,03
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>455 935,90</b>	<b>34 375,03</b>	<b>490 310,93</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	375,00	375,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	101 476,32	0,00	101 476,32
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	21 595,18		21 595,18
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>123 071,50</b>	<b>375,00</b>	<b>123 446,50</b>
<b>Pour information</b>				<b>89 395,28</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	471,35		471,35
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	42 789,24		42 789,24
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	254 272,73		254 272,73
75	Autres produits de gestion courante	229 753,62	0,00	229 753,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	984,17	375,00	1 359,17
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>528 271,11</b>	<b>375,00</b>	<b>528 646,11</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>55 477,44</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	92 373,68		92 373,68
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 377,35	0,00	2 377,35
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		34 375,03	34 375,03
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>94 751,03</b>	<b>34 375,03</b>	<b>129 126,06</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>266 222,68</b>	<b>183 225,73</b>	<b>38 809,10</b>	<b>0,00</b>	<b>44 187,85</b>
604	Achats d'études, prestations de services	23 624,00	15 707,00	1 260,00	0,00	6 657,00
60611	Eau et assainissement	3 000,00	1 790,49	142,71	0,00	1 066,80
60612	Energie - Electricité	22 000,00	27 272,26	0,00	0,00	-5 272,26
60621	Combustibles	50,00	0,00	38,95	0,00	11,05
60622	Carburants	650,00	1 058,32	380,00	0,00	-788,32
60623	Alimentation	60 280,00	34 770,19	19 517,53	0,00	5 992,28
60628	Autres fournitures non stockées	50,00	0,00	51,80	0,00	-1,80
60631	Fournitures d'entretien	1 400,00	1 317,20	85,87	0,00	-3,07
60632	Fournitures de petit équipement	16 518,00	14 513,99	1 254,13	0,00	749,88
6064	Fournitures administratives	2 193,00	2 303,63	171,39	0,00	-282,02
611	Contrats de prestations de services	45 325,00	7 897,30	1 089,60	0,00	36 338,10
6132	Locations immobilières	265,00	250,00	0,00	0,00	15,00
6135	Locations mobilières	2 572,00	365,93	514,82	0,00	1 691,25
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 254,68	2 811,11	1 096,78	0,00	-653,21
61551	Entretien matériel roulant	250,00	68,00	0,00	0,00	182,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	570,00	396,30	0,00	0,00	173,70
6156	Maintenance	9 467,00	6 642,49	1 554,11	0,00	1 270,40
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	5 860,00	0,00	-5 860,00
6182	Documentation générale et technique	359,00	350,61	0,00	0,00	8,39
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	680,00	697,74	0,00	0,00	-17,74
6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00	1 700,00	0,00	0,00	800,00
6236	Catalogues et imprimés	1 926,00	0,00	0,00	0,00	1 926,00
6247	Transports collectifs	5 200,00	3 885,00	0,00	0,00	1 315,00
6251	Voyages et déplacements	1 600,00	760,85	0,00	0,00	839,15
6262	Frais de télécommunications	756,00	681,75	62,78	0,00	11,47
63512	Taxes foncières	55 000,00	57 542,00	0,00	0,00	-2 542,00
63513	Autres impôts locaux	270,00	0,00	0,00	0,00	270,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 763,00	443,57	5 728,63	0,00	-409,20
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>212 718,00</b>	<b>207 081,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 636,09</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 610,00	4 607,64	0,00	0,00	2,36
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	130,00	127,66	0,00	0,00	2,34
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 026,00	2 178,39	0,00	0,00	-152,39
64111	Rémunération principale titulaires	74 251,00	72 793,56	0,00	0,00	1 457,44
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 478,00	2 813,00	0,00	0,00	-335,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat*	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	14 694,00	14 205,04	0,00	0,00	488,96
64131	Rémunérations non tit.	37 924,00	41 497,38	0,00	0,00	-3 573,38
64138	Autres indemnités non tit.	2 662,00	0,00	0,00	0,00	2 662,00
64168	Autres emplois d'insertion	17 518,00	13 474,85	0,00	0,00	4 043,15
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	23 733,00	23 504,54	0,00	0,00	228,46
6453	Cotisations aux caisses de retraites	24 407,00	27 298,10	0,00	0,00	-2 891,10
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 245,00	2 120,00	0,00	0,00	125,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 922,00	2 296,75	0,00	0,00	2 625,25
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	618,00	0,00	0,00	0,00	618,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	65,00	0,00	0,00	335,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>36 490,00</b>	<b>17 042,60</b>	<b>3 635,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 812,40</b>
6512	Droits d'utilisat* informatique nuage	0,00	90,72	0,00	0,00	-90,72
6532	Frais de mission	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 070,00	0,00	0,00	0,00	5 070,00
6561	Secours d'urgence	10 500,00	2 580,91	300,00	0,00	7 619,09
6562	Aides	15 820,00	10 168,45	3 335,00	0,00	2 316,55
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	4 900,00	4 200,00	0,00	0,00	700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	2,52	0,00	0,00	-2,52
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'él</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>		<b>515 430,68</b>	<b>407 350,24</b>	<b>42 444,10</b>	<b>0,00</b>	<b>65 636,34</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>3 689,00</b>	<b>2 965,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>723,44</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 989,00	3 745,60	0,00	0,00	243,40
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-300,00	-780,04	0,00	0,00	480,04
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>3 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 176,00	0,00	3 176,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>522 295,68</b>	<b>410 315,80</b>	<b>45 620,10</b>	<b>0,00</b>	<b>66 359,78</b>
023	Virement à la section d'investissement	101 198,29	0,00			101 198,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	34 375,03	34 375,03			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	34 375,03	34 375,03			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>135 573,32</b>	<b>34 375,03</b>			<b>101 198,29</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>135 573,32</b>	<b>34 375,03</b>			<b>101 198,29</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>657 869,00</b>	<b>444 690,83</b>	<b>45 620,10</b>	<b>0,00</b>	<b>167 558,07</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	780,04
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-780,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>						<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>						<b>A2</b>
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	471,35	0,00	0,00	-471,35
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	471,35	0,00	0,00	-471,35
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>51 851,00</b>	<b>42 603,49</b>	<b>185,75</b>	<b>0,00</b>	<b>9 061,76</b>
7031	Concessions et redevances funéraires	12 000,00	16 609,99	0,00	0,00	-4 609,99
706	Prestations de services	39 851,00	25 993,50	185,75	0,00	13 671,75
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>261 144,00</b>	<b>249 566,00</b>	<b>4 704,73</b>	<b>0,00</b>	<b>6 871,27</b>
744	FCTVA	400,00	0,00	400,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	35 510,00	25 000,00	4 304,73	0,00	6 205,27
7473	Participat° Départements	25 234,00	24 568,00	0,00	0,00	666,00
7474	Participat° Communes	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>288 521,56</b>	<b>227 920,81</b>	<b>1 832,81</b>	<b>0,00</b>	<b>58 767,94</b>
752	Revenus des immeubles	232 999,56	227 920,49	1 832,81	0,00	3 246,26
758	Produits divers de gestion courante	55 522,00	0,32	0,00	0,00	55 521,68
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>601 516,56</b>	<b>520 563,65</b>	<b>6 723,29</b>	<b>0,00</b>	<b>74 229,62</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>500,00</b>	<b>984,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-484,17</b>
7713	Libéralités reçues	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	984,17	0,00	0,00	-984,17
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>602 016,56</b>	<b>521 547,82</b>	<b>6 723,29</b>	<b>0,00</b>	<b>73 745,45</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>			<b>0,00</b>
777	Quote-part subv inv. transf cpte résultat	375,00	375,00			0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>375,00</b>	<b>375,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>602 391,56</b>	<b>521 922,82</b>	<b>6 723,29</b>	<b>0,00</b>	<b>73 745,45</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>55 477,44</b>				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Opération d'équipement n° 14 (2)	13 958,32	6 199,92	5 930,90	1 827,50
15	Opération d'équipement n° 15 (2)	24 560,40	15 395,26	6 790,81	2 374,33
Total des dépenses d'équipement		38 518,72	21 595,18	12 721,71	4 201,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	108 658,00	101 476,32	0,00	7 181,68
1641	Emprunts en euros	106 658,00	99 938,45	0,00	6 719,55
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 537,87	0,00	462,13
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		108 658,00	101 476,32	0,00	7 181,68
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>147 176,72</b>	<b>123 071,50</b>	<b>12 721,71</b>	<b>11 383,51</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	375,00	375,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	375,00	375,00		0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	375,00	375,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>375,00</b>	<b>375,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>147 551,72</b>	<b>123 446,50</b>	<b>12 721,71</b>	<b>11 383,51</b>
Pour information		89 395,28			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	99 373,68	92 373,68	7 000,00	0,00
10222	FCTVA	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	92 373,68	92 373,68	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 377,35	0,00	-377,35
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>101 373,68</b>	<b>94 751,03</b>	<b>7 000,00</b>	<b>-377,35</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>101 373,68</b>	<b>94 751,03</b>	<b>7 000,00</b>	<b>-377,35</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	101 198,29			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	34 375,03	34 375,03		0,00
280412	Subv. Public : Bâtiments, installations	10 479,00	10 479,00		0,00
28132	Immeubles de rapport	15 860,00	15 860,00		0,00
28135	Installations générales, agencements ...	1 326,03	1 326,87		-0,84
28158	Autres installat°, matériel et outillage	981,00	980,65		0,35
28181	Installations générales, aménagt divers	223,00	223,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	796,00	796,00		0,00
28184	Mobilier	144,00	144,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	4 566,00	4 565,51		0,49
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>135 573,32</b>	<b>34 375,03</b>		<b>101 198,29</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>135 573,32</b>	<b>34 375,03</b>		<b>101 198,29</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>236 947,00</b>	<b>129 126,06</b>	<b>7 000,00</b>	<b>100 820,94</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)**  
**LIBELLE : ACQUISITION MATERIEL CCAS FRPA**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		<b>13 958,32</b>	<b>A</b>	<b>6 199,92</b>	<b>5 930,90</b>	<b>1 827,50</b>	<b>B</b>	<b>51 423,02</b>
20	Immobilisations incorporelles	4 176,00		676,00	3 000,00	500,00		3 928,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	4 176,00		676,00	3 000,00	500,00		3 928,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	9 782,32		5 523,92	2 930,90	1 327,50		47 495,02
2183	Matériel de bureau et informatique	1 094,00		978,88	0,00	115,12		2 113,38
2184	Mobilier	1 335,32		594,00	251,72	489,60		750,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 353,00		3 951,04	2 679,18	722,78		44 631,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-6 199,92	D - B	-51 423,02

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)**  
**LIBELLE : TRAVAUX FRPA**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		24 560,40	A	15 395,26	6 790,81	2 374,33	B	78 500,09
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	24 560,40		15 395,26	6 790,81	2 374,33		74 180,09
2132	Immeubles de rapport	21 558,00		13 835,26	6 790,81	931,93		55 414,67
2135	Installations générales, agencements	1 200,00		0,00	0,00	1 200,00		2 829,52
2158	Autres installat°, matériel et outillage	1 802,40		1 560,00	0,00	242,40		14 160,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00		0,00	0,00	0,00		957,90
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		818,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		4 320,00
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00		4 320,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-15 395,26	D - B	-78 500,09

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

**INVESTISSEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)					
Dépenses réelles	101 476	1 655	0	19 940	123 072
- Equipements municipaux (2)		1 655	0	19 940	21 595
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0
- Opérations financières	101 476				101 476
Dépenses d'ordre	375				375
Solde d'exécution reporté de N-1	89 395				89 395
<b>Total dépenses</b>	<b>191 247</b>	<b>1 655</b>	<b>0</b>	<b>19 940</b>	<b>212 842</b>
<b>Total recettes</b>	<b>129 126</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>129 126</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>-62 121</b>	<b>-1 655</b>	<b>0</b>	<b>-19 940</b>	<b>-83 716</b>
RESTES A REALISER au 31/12/N					
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 722</b>	<b>12 722</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 000</b>
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-12 722</b>	<b>-5 722</b>

**FONCTIONNEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)					
<b>Total dépenses</b>	<b>37 341</b>	<b>224 899</b>	<b>17 316</b>	<b>210 755</b>	<b>490 311</b>
<b>Total recettes</b>	<b>56 252</b>	<b>250 817</b>	<b>0</b>	<b>277 054</b>	<b>584 124</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>18 912</b>	<b>25 918</b>	<b>-17 316</b>	<b>66 299</b>	<b>93 813</b>
RESTES A REALISER au 31/12/N					
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
----------	---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

## INVESTISSEMENT

DEPENSES						
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>191 247</b>	<b>1 655</b>	<b>0</b>	<b>32 662</b>	<b>225 563</b>
Dépenses réelles		101 476	1 655	0	32 662	135 793
010	Stocks	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	101 476	0	0	0	101 476
1641	Emprunts en euros	99 938	0	0	0	99 938
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 538	0	0	0	1 538
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	1 655	0	32 662	34 317
14	ACQUISITION MATERIEL CCAS FRPA	0	1 655	0	10 476	12 131
15	TRAVAUX FRPA	0	0	0	22 186	22 186
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		375	0	0	0	375
040	Opérat° ordre transfert entre sections	375	0	0	0	375
13913	Sub. transf. cpté résult. Départements	375	0	0	0	375
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		89 395	0	0	0	89 395

## RECETTES

<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>136 126</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>136 126</b>
Recettes réelles		101 751	0	0	0	101 751
010	Stocks	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	99 374	0	0	0	99 374
10222	FCTVA	7 000	0	0	0	7 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	92 374	0	0	0	92 374
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 377	0	0	0	2 377
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 377	0	0	0	2 377
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		34 375	0	0	0	34 375
040	Opérat° ordre transfert entre sections	34 375	0	0	0	34 375
280412	Subv. Public : Bâtiments, installations	10 479	0	0	0	10 479
28132	Immeubles de rapport	15 860	0	0	0	15 860

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
28135	Installations générales, agencements ...	1 327	0	0	0	1 327
28158	Autres installat <sup>n</sup> , matériel et outillage	981	0	0	0	981
28181	Installations générales, aménagt divers	223	0	0	0	223
28183	Matériel de bureau et informatique	796	0	0	0	796
28184	Mobilier	144	0	0	0	144
28188	Autres immo. corporelles	4 566	0	0	0	4 566
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		37 341	224 899	17 316	210 755	490 311
Dépenses réelles		2 966	224 899	17 316	210 755	455 936
011	Charges à caractère général	0	76 304	11 685	134 046	222 035
604	Achats d'études, prestations de services	0	16 967	0	0	16 967
60611	Eau et assainissement	0	0	0	1 933	1 933
60612	Energie - Electricité	0	0	0	27 272	27 272
60621	Combustibles	0	0	39	0	39
60622	Carburants	0	0	1 438	0	1 438
60623	Alimentation	0	39 955	10 208	4 125	54 288
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	52	52
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	1 403	1 403
60632	Fournitures de petit équipement	0	2 827	0	12 942	15 768
6064	Fournitures administratives	0	2 050	0	425	2 475
611	Contrats de prestations de services	0	700	0	8 287	8 987
6132	Locations immobilières	0	250	0	0	250
6135	Locations mobilières	0	228	0	653	881
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	0	3 908	3 908
61551	Entretien matériel roulant	0	68	0	0	68
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	396	396
6156	Maintenance	0	945	0	7 251	8 197
617	Etudes et recherches	0	0	0	5 880	5 880
6182	Documentation générale et technique	0	351	0	0	351
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	0	0	698	698
6232	Fêtes et cérémonies	0	1 700	0	0	1 700
6247	Transports collectifs	0	3 885	0	0	3 885
6251	Voyages et déplacements	0	730	0	31	761
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	745	745
63512	Taxes foncières	0	0	0	57 542	57 542
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	5 648	0	524	6 172
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	144 302	0	62 780	207 082
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0	4 608	0	0	4 608
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	87	0	41	128
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPPT	0	1 601	0	577	2 178
64111	Rémunération principale titulaires	0	46 099	0	26 695	72 794
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	1 957	0	856	2 813
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat <sup>n</sup>	0	0	0	100	100
64118	Autres indemnités titulaires	0	7 344	0	6 861	14 205
64131	Rémunérations non tit.	0	41 497	0	0	41 497
64168	Autres emplois d'insertion	0	0	0	13 475	13 475
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	19 168	0	4 336	23 505
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	18 006	0	9 292	27 298
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	1 573	0	547	2 120
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	2 297	0	0	2 297
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	65	0	0	65
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	4 293	5 631	10 753	20 678
6512	Droits d'utilisat <sup>n</sup> informatique nuage	0	91	0	0	91
6561	Secours d'urgence	0	0	2 881	0	2 881
6562	Aides	0	0	2 750	10 753	13 503
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	0	4 200	0	0	4 200

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
658	Charges diverses de gestion courante	0	3	0	0	3
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0	0	0	0	0
66	Charges financières	2 966	0	0	0	2 966
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 746	0	0	0	3 746
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-780	0	0	0	-780
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	3 176	3 176
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	0	0	3 176	3 176
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		34 375	0	0	0	34 375
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	34 375	0	0	0	34 375
6811	<i>Dot. amort. Immos incorporelles et corpo</i>	34 375	0	0	0	34 375
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		56 252	250 817	0	277 054	584 124
Recettes réelles		400	250 817	0	277 054	528 271
013	Atténuations de charges	0	310	0	162	471
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	310	0	162	471
70	Produits services, domaine et ventes div	0	21 202	0	21 587	42 789
7031	Concessions et redevances funéraires	0	16 610	0	0	16 610
706	Prestations de services	0	4 592	0	21 587	26 179
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	400	229 305	0	24 568	254 273
744	FCTVA	400	0	0	0	400
74718	Autres participations Etat	0	29 305	0	0	29 305
7473	Participat° Départements	0	0	0	24 568	24 568
7474	Participat° Communes	0	200 000	0	0	200 000
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	229 753	229 754
752	Revenus des immeubles	0	0	0	229 753	229 753
758	Produits divers de gestion courante	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	984	984
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	984	984
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		375	0	0	0	375
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	375	0	0	0	375
777	<i>Quote-part subv inv. transf cpte résult</i>	375	0	0	0	375
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		55 477	0	0	0	55 477

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>		<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)		Possibilité de rembour- sement anticipé O/N				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
Devise																	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00												
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					799 307,51												
1641 Emprunts en euros (total)					799 307,51												
1304149	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATION	25/10/2018	25/01/2018	25/01/2018	12 630,18	R			1,000	0,000	A	P	N				A-1
1304150	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATION	30/09/2017	30/09/2017	01/09/2018	396 677,33	V			1,200	0,000	A	P	N				A-1
69521 5201456	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATION	23/10/2017	29/12/2017	01/02/2018	350 000,00	R			0,336	0,000	T	C	N				A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00												
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00												
<b>165 Dépôts et cautionnements recus (Total)</b>					0,00												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
<b>Total général</b>					<b>799 307,51</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		260 000,00					106 438,45	3 791,75	0,00	464,39
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		260 000,00					106 438,45	3 791,75	0,00	464,39
1304149	N	0,00	A-1	0,00	0,00			0,000	2 576,55	25,77	0,00	0,00
1304150	N	0,00	A-1	0,00	0,00			0,000	77 861,90	739,69	0,00	0,00
69521 5201456	N	0,00	A-1	260 000,00	10,00			0,000	26 000,00	3 026,29	0,00	464,39
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de lissage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
<b>Total général</b>		0,00		260 000,00					106 438,45	3 791,75	0,00	464,39

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au vérifiable encadrement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	logiciels	2	27/03/1997
L	voiture	7	27/03/1997
L	mobilier	12	27/03/1997
L	matériel de bureau électrique ou électronique	5	27/03/1997
L	matériel informatique	5	27/03/1997
L	équipements des cuisines	10	27/03/1997
L	installations et appareils de chauffage	10	27/03/1997
L	appareils ménagers	10	27/03/1997
L	Plan de sécurité	10	27/03/1997
L	biens de faible valeur 609.79	1	30/11/1998
L	Biens productifs de revenus	60	09/04/2019

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>107 033,00</b>	<b>I 100 313,45</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>106 658,00</b>	<b>99 938,45</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	106 658,00	99 938,45
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>375,00</b>	<b>375,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	375,00	375,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>100 313,45</b>	<b>12 721,71</b>	<b>89 395,28</b>	<b>202 430,44</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

### RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>142 573,32</b>	<b>III 34 375,03</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	7 000,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>135 573,32</b>	<b>34 375,03</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280412	Subv. Public : Bâtiments, installations	10 479,00	10 479,00
28132	Immeubles de rapport	15 860,00	15 860,00
28135	Installations générales, agencements ...	1 326,03	1 326,87
28158	Autres installat°, matériel et outillage	981,00	980,65
28181	Installations générales, aménagt divers	223,00	223,00
28183	Matériel de bureau et informatique	796,00	796,00
28184	Mobilier	144,00	144,00
28188	Autres immo. corporelles	4 566,00	4 565,51
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	101 198,29	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>34 375,03</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 373,68</b>	<b>133 748,71</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 202 430,44</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 133 748,71</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) -68 681,73</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>				
26/01/2022	Mobilier bureau Résidence Autonomie	282,00	0,00	1
01/02/2022	(358) Logiciel gestion des séniors	676,00	0,00	2
01/02/2022	(784) changement moteur volet roulant apt 15	492,00	0,00	1
01/02/2022	(297) changement moteur volet apt 61	576,00	0,00	10
01/02/2022	(258) changement moteur volet apt 11	492,00	0,00	1
10/03/2022	cuisiniere électrique 4 feu apt 85 residence autonomie	359,00	0,00	1
06/04/2022	Mobilier bureau salle informatique résidence autonomie	312,00	0,00	1
06/04/2022	changement moteur volet cuisine apt 67	492,00	0,00	0
06/04/2022	changement moteur volet cuisine apt 17	492,00	0,00	1
15/04/2022	changement moteur volet apt 83	655,20	0,00	10
26/04/2022	ballon eau chaude apt 85	273,61	0,00	1
17/05/2022	PC Portable Conseiller numérique	978,88	0,00	5
02/06/2022	changement moteur volet cuisine apt 66	492,00	0,00	1
24/06/2022	installation téléalarme et module GSM ascenseur AM025802 -	1 886,40	0,00	10
20/07/2022	FRPA Travaux fenêtre 1er étage côté boulodrome	512,69	0,00	0
20/07/2022	FRPA Travaux porte d'entrée côté boulodrome	7 992,17	0,00	0
22/07/2022	changement moteur volet salle apt 81	655,20	0,00	8
06/09/2022	renovation appartement 59 residence autonomie	4 347,82	0,00	0
06/09/2022	Eclairage hall entrées et escalier	670,80	0,00	1
06/09/2022	ECLAIRAGE SECURITE RESIDENCE AUTONOMIE	2 798,20	0,00	10
08/11/2022	moteur volet salle apt 30	532,03	0,00	10
08/11/2022	changement moteur volet apt 71	655,20	0,00	10
06/12/2022	intervention remplacement ballon apt 16	566,50	0,00	0
<b>Acquisitions à titre gratuit</b>				
<b>Mise à disposition</b>				
<b>Affectation</b>				
<b>Mises en concession ou affermage</b>				
<b>Divers</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>27 189,70</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
ALCOOL ASSISTANCE HTE NORMANDI	200,00	
CLUB DE L'AMITIE	500,00	
HABITAT ET HUMANISME	500,00	
LES RESTOS DU COEUR	1 500,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	300,00	
SOLID'ENSEMBLE CANCER 276	500,00	
SORESO	700,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
<u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 200,00</b>	

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	1,00	1,00	0,10	0,00	0,10
Directeur	A	0,00	1,00	1,00	0,10	0,00	0,10
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>4,00</b>	<b>1,00</b>	<b>5,00</b>	<b>3,10</b>	<b>1,00</b>	<b>4,10</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>		
		<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social  
 MS : Médico-social  
 MT : Médico-technique.  
 SF : Sportif  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347, contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 36 : article 36 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.





Numéro : 2023- 08  
 Pole : CCAS  
 Rapporteur : Madame Sylvie GOULAY Vice-présidente  
 Objet : BUDGET CCAS – Affectation des résultats de l'exercice 2022

Le rapporteur rappelle qu'après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2021	+ 147 851.12 €	- 89 395.28 €
Affectation au 001 (2021)	- 92 373.68 €	
<b>Résultat 2022</b>	<b>+ 38 335.18 €</b>	<b>+ 5 679.56 €</b>
<b>Total 2022 hors R.A.R</b>	<b>+ 93 812.62 €</b>	<b>- 83 715.72 €</b>
<b>Restes à réaliser :</b>		
Dépenses		- 12 721.71 €
Recettes		+ 7 000.00
<b>Besoin de financement</b>		<b>- 89 437.43 €</b>
<b>Excédent reporté</b>	<b>+ 4 375.19 €</b>	

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** que, seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**DECIDE**

**Article 1 : D'AFFECTER** le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	93 812.62 €
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	83 715.72 €
<b>Affectation obligatoire:</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	89 437.43 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)
--

4 375.19 €
------------

**Article 2** : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal,

-----

La présente délibération est **ADOPTÉE** à l'unanimité des membres.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente  
Sylvie GOULAY





Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des éléments relatifs au Budget Primitif,  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article 1 : D'APPROUVER** le Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 586 686 €

Recettes : 586 686 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 193 249 €

Recettes : 193 249 €

**Article 2 :** Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal,

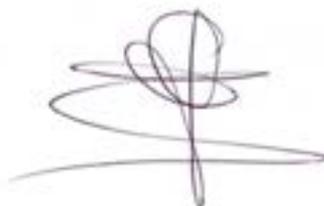
-----

**La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité des membres.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente  
Sylvie GOULAY





# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	22
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	33
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	34
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	36

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 27016	LES ANDELYS CCAS	BP 2023
---------------------	---------------------	------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	586 686,00	582 310,81
+		+	+
<b>R</b>	<b>ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>E</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 375,19
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		586 686,00	586 686,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	96 811,57	186 249,00
+		+	+
<b>R</b>	<b>ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	12 721,71	7 000,00
<b>E</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 83 715,72	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		193 249,00	193 249,00
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		779 935,00	779 935,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	266 222,68	0,00	283 699,72	283 699,72	283 699,72
012	Charges de personnel, frais assimilés	212 718,00	0,00	219 210,00	219 210,00	219 210,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	36 490,00	0,00	33 819,00	33 819,00	33 819,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>515 430,68</b>	<b>0,00</b>	<b>536 728,72</b>	<b>536 728,72</b>	<b>536 728,72</b>
66	Charges financières	3 689,00	0,00	9 481,28	9 481,28	9 481,28
67	Charges exceptionnelles	3 176,00	0,00	3 476,00	3 476,00	3 476,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>522 295,68</b>	<b>0,00</b>	<b>549 686,00</b>	<b>549 686,00</b>	<b>549 686,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	101 198,29		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	34 375,03		37 000,00	37 000,00	37 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>135 573,32</b>		<b>37 000,00</b>	<b>37 000,00</b>	<b>37 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>657 869,00</b>	<b>0,00</b>	<b>586 686,00</b>	<b>586 686,00</b>	<b>586 686,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>586 686,00</b>
--	-------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	51 851,00	0,00	45 010,00	45 010,00	45 010,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	261 144,00	0,00	235 426,00	235 426,00	235 426,00
75	Autres produits de gestion courante	288 521,56	0,00	301 499,81	301 499,81	301 499,81
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>601 516,56</b>	<b>0,00</b>	<b>581 935,81</b>	<b>581 935,81</b>	<b>581 935,81</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>602 016,56</b>	<b>0,00</b>	<b>581 935,81</b>	<b>581 935,81</b>	<b>581 935,81</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	375,00		375,00	375,00	375,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>375,00</b>		<b>375,00</b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>602 391,56</b>	<b>0,00</b>	<b>582 310,81</b>	<b>582 310,81</b>	<b>582 310,81</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>4 375,19</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>586 686,00</b>
--	-------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>36 625,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>35 540,32</b>	<b>12 721,71</b>	<b>60 836,57</b>	<b>60 836,57</b>	<b>73 558,28</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>35 540,32</b>	<b>12 721,71</b>	<b>60 836,57</b>	<b>60 836,57</b>	<b>73 558,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	108 658,00	0,00	35 600,00	35 600,00	35 600,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>108 658,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 600,00</b>	<b>35 600,00</b>	<b>35 600,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>144 198,32</b>	<b>12 721,71</b>	<b>96 436,57</b>	<b>96 436,57</b>	<b>109 158,28</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	375,00		375,00	375,00	375,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>375,00</b>		<b>375,00</b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>144 573,32</b>	<b>12 721,71</b>	<b>96 811,57</b>	<b>96 811,57</b>	<b>109 533,28</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>83 715,72</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>193 249,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	8 671,57	8 671,57	8 671,57
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 671,57</b>	<b>58 671,57</b>	<b>58 671,57</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 000,00	7 000,00	140,00	140,00	7 140,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	92 373,68	0,00	89 437,43	89 437,43	89 437,43
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>101 373,68</b>	<b>7 000,00</b>	<b>90 577,43</b>	<b>90 577,43</b>	<b>97 577,43</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>101 373,68</b>	<b>7 000,00</b>	<b>149 249,00</b>	<b>149 249,00</b>	<b>156 249,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	101 198,29		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	34 375,03		37 000,00	37 000,00	37 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	135 573,32		37 000,00	37 000,00	37 000,00
	<b>TOTAL</b>	236 947,00	7 000,00	186 249,00	186 249,00	193 249,00

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	193 249,00
---	------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	36 625,00
--	-----------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	283 699,72		283 699,72
012	Charges de personnel, frais assimilés	219 210,00		219 210,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	33 819,00		33 819,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	9 481,28	0,00	9 481,28
67	Charges exceptionnelles	3 476,00	0,00	3 476,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	37 000,00	37 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>549 686,00</b>	<b>37 000,00</b>	<b>586 686,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>586 686,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	375,00	375,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	35 600,00	0,00	35 600,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	73 558,28		73 558,28
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>109 158,28</b>	<b>375,00</b>	<b>109 533,28</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>83 715,72</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>193 249,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	45 010,00		45 010,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	235 426,00		235 426,00
75	Autres produits de gestion courante	301 499,81	0,00	301 499,81
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	375,00	375,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>581 935,81</b>	<b>375,00</b>	<b>582 310,81</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>4 375,19</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>586 686,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 140,00	0,00	7 140,00
13	Subventions d'investissement	8 671,57	0,00	8 671,57
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	51 000,00	0,00	51 000,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		37 000,00	37 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>66 811,57</b>	<b>37 000,00</b>	<b>103 811,57</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>89 437,43</b>
-----------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>193 249,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>266 222,68</b>	<b>283 699,72</b>	<b>283 699,72</b>
604	Achats d'études, prestations de services	23 624,00	17 390,00	17 390,00
60611	Eau et assainissement	3 000,00	4 200,00	4 200,00
60612	Energie - Electricité	22 000,00	38 157,00	38 157,00
60621	Combustibles	50,00	50,00	50,00
60622	Carburants	650,00	1 950,00	1 950,00
60623	Alimentation	60 280,00	44 784,00	44 784,00
60628	Autres fournitures non stockées	50,00	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	1 400,00	1 400,00	1 400,00
60632	Fournitures de petit équipement	16 518,00	18 715,00	18 715,00
6064	Fournitures administratives	2 193,00	3 052,00	3 052,00
611	Contrats de prestations de services	45 325,00	19 335,00	19 335,00
6132	Locations immobilières	265,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	2 572,00	3 166,00	3 166,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 254,68	6 000,00	6 000,00
61551	Entretien matériel roulant	250,00	250,00	250,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	570,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	9 467,00	10 127,72	10 127,72
6161	Multirisques	0,00	380,00	380,00
617	Etudes et recherches	0,00	14 865,00	14 865,00
6182	Documentation générale et technique	359,00	359,00	359,00
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	900,00	900,00
6226	Honoraires	0,00	17 310,00	17 310,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	680,00	697,00	697,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	1 926,00	650,00	650,00
6247	Transports collectifs	5 200,00	6 790,00	6 790,00
6251	Voyages et déplacements	1 600,00	900,00	900,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	3 966,00	3 966,00
6262	Frais de télécommunications	756,00	756,00	756,00
63512	Taxes foncières	55 000,00	58 000,00	58 000,00
63513	Autres impôts locaux	270,00	270,00	270,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 763,00	7 180,00	7 180,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>212 718,00</b>	<b>219 210,00</b>	<b>219 210,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 610,00	4 608,00	4 608,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	130,00	143,00	143,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 026,00	2 636,00	2 636,00
64111	Rémunération principale titulaires	74 251,00	51 667,00	51 667,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 478,00	1 842,00	1 842,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	14 694,00	9 384,00	9 384,00
64131	Rémunérations non tit.	37 924,00	89 896,00	89 896,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 862,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	17 518,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	23 733,00	35 700,00	35 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	24 407,00	16 293,00	16 293,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 245,00	3 641,00	3 641,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 922,00	3 000,00	3 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	618,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	400,00	400,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>36 490,00</b>	<b>33 819,00</b>	<b>33 819,00</b>
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	100,00	100,00
6532	Frais de mission	200,00	200,00	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 070,00	5 070,00	5 070,00
6561	Secours d'urgence	10 500,00	6 500,00	6 500,00
6562	Aides	15 820,00	17 349,00	17 349,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	4 900,00	4 600,00	4 600,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'él</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>515 430,68</b>	<b>536 728,72</b>	<b>536 728,72</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>3 689,00</b>	<b>9 481,28</b>	<b>9 481,28</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 989,00	8 536,00	8 536,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-300,00	595,28	595,28
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	350,00	350,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>3 176,00</b>	<b>3 476,00</b>	<b>3 476,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 176,00	3 176,00	3 176,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0,00	300,00	300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>522 295,68</b>	<b>549 686,00</b>	<b>549 686,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	101 198,29	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	34 375,03	37 000,00	37 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	34 375,03	37 000,00	37 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>135 573,32</b>	<b>37 000,00</b>	<b>37 000,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>135 573,32</b>	<b>37 000,00</b>	<b>37 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>657 869,00</b>	<b>586 686,00</b>	<b>586 686,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>586 686,00</b>
--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	595,28
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	595,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>51 851,00</b>	<b>45 010,00</b>	<b>45 010,00</b>
7031	Concessions et redevances funéraires	12 000,00	16 000,00	16 000,00
706	Prestations de services	39 851,00	29 010,00	29 010,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>261 144,00</b>	<b>235 426,00</b>	<b>235 426,00</b>
744	FCTVA	400,00	926,00	926,00
74718	Autres participations Etat	35 510,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	25 234,00	24 500,00	24 500,00
7474	Participat° Communes	200 000,00	210 000,00	210 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>288 521,56</b>	<b>301 499,81</b>	<b>301 499,81</b>
752	Revenus des immeubles	232 999,56	243 799,81	243 799,81
758	Produits divers de gestion courante	55 522,00	57 700,00	57 700,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>601 516,56</b>	<b>581 935,81</b>	<b>581 935,81</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7713	Libéralités reçues	500,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>602 016,56</b>	<b>581 935,81</b>	<b>581 935,81</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>
777	Quote-part subv inv. transf cpte résult	375,00	375,00	375,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>375,00</b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>602 391,56</b>	<b>582 310,81</b>	<b>582 310,81</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>4 375,19</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>586 686,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
14	Opération d'équipement n° 14 (5)	10 682,32	8 436,57	8 436,57
15	Opération d'équipement n° 15 (5)	24 858,00	52 400,00	52 400,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>35 540,32</b>	<b>60 836,57</b>	<b>60 836,57</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	108 658,00	35 600,00	35 600,00
1641	Emprunts en euros	106 658,00	33 600,00	33 600,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>108 658,00</b>	<b>35 600,00</b>	<b>35 600,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>144 198,32</b>	<b>96 436,57</b>	<b>96 436,57</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	375,00	375,00	375,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	375,00	375,00	375,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	375,00	375,00	375,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>375,00</b>	<b>375,00</b>	<b>375,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>144 573,32</b>	<b>96 811,57</b>	<b>96 811,57</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>12 721,71</b>
	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>83 715,72</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>193 249,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>8 671,57</b>	<b>8 671,57</b>
1313	Subv. transf. Départements	0,00	8 671,57	8 671,57
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	50 000,00	50 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>58 671,57</b>	<b>58 671,57</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>99 373,68</b>	<b>89 577,43</b>	<b>89 577,43</b>
10222	FCTVA	7 000,00	140,00	140,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	92 373,68	89 437,43	89 437,43
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° BA</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immo.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>101 373,68</b>	<b>90 577,43</b>	<b>90 577,43</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>101 373,68</b>	<b>149 249,00</b>	<b>149 249,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>101 198,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>34 375,03</b>	<b>37 000,00</b>	<b>37 000,00</b>
280412	Subv. Public : Bâtiments, installations	10 479,00	10 479,00	10 479,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	338,00	338,00
28132	Immeubles de rapport	15 860,00	17 078,80	17 078,80
28135	Installations générales, agencements ...	1 326,03	517,00	517,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	981,00	1 041,00	1 041,00
28181	Installations générales, aménagt divers	223,00	223,00	223,00
28183	Matériel de bureau et informatique	796,00	583,00	583,00
28184	Mobilier	144,00	738,00	738,00
28188	Autres immo. corporelles	4 566,00	6 002,20	6 002,20
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>135 573,32</b>	<b>37 000,00</b>	<b>37 000,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>135 573,32</b>	<b>37 000,00</b>	<b>37 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>236 947,00</b>	<b>186 249,00</b>	<b>186 249,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>7 000,00</b>
-----------------------------------	-----------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>193 249,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)**  
**LIBELLE : ACQUISITION MATERIEL CCAS FRPA**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		51 423,02	a 5 930,90	8 436,57	b 8 436,57	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 928,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	3 928,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 495,02	2 930,90	8 436,57	8 436,57	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 113,38	0,00	1 160,57	1 160,57	0,00
2184	Mobilier	750,00	251,72	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	44 631,64	2 679,18	7 276,00	7 276,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-14 367,47</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)**  
**LIBELLE : TRAVAUX FRPA**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>78 500,09</b>	<b>a 6 790,81</b>	<b>52 400,00</b>	<b>b 52 400,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	<b>74 180,09</b>	<b>6 790,81</b>	<b>52 400,00</b>	<b>52 400,00</b>	<b>0,00</b>
2132	Immeubles de rapport	55 414,67	6 790,81	52 400,00	52 400,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	2 829,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat*, matériel et outillage	14 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	957,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	818,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	<b>4 320,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	4 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-59 190,81</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES					
Dépenses réelles	35 600	1 161	0	59 676	96 437
- Equipements municipaux (2)	35 600	1 161	0	59 676	60 837
- Equip. non municipaux (c/204) (3)	0	0	0	0	0
- Opérations financières	35 600	0	0	0	35 600
Dépenses d'ordre	375	0	0	0	375
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>35 975</b>	<b>1 161</b>	<b>0</b>	<b>59 676</b>	<b>96 812</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>83 716</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 722</b>	<b>96 437</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>119 691</b>	<b>1 161</b>	<b>0</b>	<b>72 398</b>	<b>193 249</b>
RECETTES					
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>186 249</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>186 249</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 000</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>193 249</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>193 249</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES					
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>46 481</b>	<b>246 322</b>	<b>23 509</b>	<b>270 374</b>	<b>586 686</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>46 481</b>	<b>246 322</b>	<b>23 509</b>	<b>270 374</b>	<b>586 686</b>
RECETTES					
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>1 301</b>	<b>232 240</b>	<b>0</b>	<b>348 770</b>	<b>582 311</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>4 375</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 375</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>5 676</b>	<b>232 240</b>	<b>0</b>	<b>348 770</b>	<b>586 686</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
----------	---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

## INVESTISSEMENT

DEPENSES						
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>35 975</b>	<b>1 161</b>	<b>0</b>	<b>72 398</b>	<b>109 533</b>
Dépenses réelles		35 600	1 161	0	72 398	109 158
010	Stocks	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	35 600	0	0	0	35 600
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	1 161	0	72 398	73 558
14	ACQUISITION MATERIEL CCAS FRPA	0	1 161	0	13 207	14 367
15	TRAVAUX FRPA	0	0	0	59 191	59 191
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		375	0	0	0	375
040	Opérat° ordre transfert entre sections	375	0	0	0	375
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0

## RECETTES

<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>193 249</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>193 249</b>
Recettes réelles		156 249	0	0	0	156 249
010	Stocks	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immo.	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	96 577	0	0	0	96 577
13	Subventions d'investissement	8 672	0	0	0	8 672
16	Emprunts et dettes assimilées	51 000	0	0	0	51 000
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		37 000	0	0	0	37 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	37 000	0	0	0	37 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>46 481</b>	<b>246 322</b>	<b>23 509</b>	<b>270 374</b>	<b>586 686</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
Dépenses réelles		9 481	246 322	23 509	270 374	549 686
011	Charges à caractère général	0	93 387	14 009	176 304	283 700
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	148 035	0	71 175	219 210
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	4 900	9 500	19 419	33 819
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0	0	0	0	0
66	Charges financières	9 481	0	0	0	9 481
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	3 476	3 476
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		37 000	0	0	0	37 000
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	37 000	0	0	0	37 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		1 301	232 240	0	348 770	582 311
Recettes réelles		926	232 240	0	348 770	581 936
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
70	Produits services, domaine et ventes div	0	22 240	0	22 770	45 010
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	926	210 000	0	24 500	235 426
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	301 500	301 500
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		375	0	0	0	375
042	Opérat° ordre transfert entre sections	375	0	0	0	375
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>		<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
Devises													
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00								
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					390 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)					390 000,00								
69521 5201456	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATION	23/10/2017	29/12/2017	01/02/2018	390 000,00	V		2,600	0,000	T	P	N	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00								
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00								
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00								
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00								

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
<b>Total général</b>					<b>390 000,00</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV  
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		260 000,00					6 444,01	0,00	26 000,00	982,43
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		260 000,00					6 444,01	0,00	26 000,00	982,43
69521 5201456	N	0,00	A-1	260 000,00	9,00		V	0,000	6 444,01	0,00	26 000,00	982,43
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>260 000,00</b>					<b>6 444,01</b>	<b>0,00</b>	<b>26 000,00</b>	<b>982,43</b>

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

## A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Ecart d'indices zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapfin)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0	
	% de l'encours						0,00	
	Montant en euros						0,00	
							0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>33 975,00</b>	<b>I 33 975,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>33 600,00</b>	<b>33 600,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	33 600,00	33 600,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>375,00</b>	<b>375,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	375,00	375,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>33 975,00</b>	<b>12 721,71</b>	<b>83 715,72</b>	<b>130 412,43</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>37 140,00</b>	III <b>37 140,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>140,00</b>	<b>140,00</b>
10222	FCTVA	140,00	140,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>37 000,00</b>	<b>37 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280412	Subv. Public : Bâtiments, installations	10 479,00	10 479,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	338,00	338,00
28132	Immeubles de rapport	17 078,80	17 078,80
28135	Installations générales, agencements ...	517,00	517,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 041,00	1 041,00
28181	Installations générales, aménagt divers	223,00	223,00
28183	Matériel de bureau et informatique	583,00	583,00
28184	Mobilier	738,00	738,00
28188	Autres immo. corporelles	6 002,20	6 002,20
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>37 140,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 437,43</b>	<b>133 577,43</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>130 412,43</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>133 577,43</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b>	<b>3 165,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574		SUBVENTION 2023 HABITAT HUMANISME -	HABITAT ET HUMANISME	Association	700,00
6574		RESERVE ASSOCIATIVE	SUBVENTION PROJET SPECIFIQUE	Association	400,00
6574		SUBVENTION 2023 CLUB DE L'AMITIE	CLUB DE L'AMITIE	Association	500,00
6574		SUBVENTION 2023 ALCOOL ASSISTANCE - SUBVENTION 2023 Entraid'addict	ALCOOL ASSISTANCE HTE NORMANDI	Association	200,00
6574		SUBVENTION 2023 LES Restos Du Coeur -	LES RESTOS DU COEUR	Association	1 500,00
6574		SUBVENTION 2023 SORESO -	SORESO	Association	800,00
6574		SUBVENTION 2023 SOLID'ENSEMBLE - CANCER 276	SOLID'ENSEMBLE CANCER 276	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	1,00	1,00	1,00	0,10	0,10
Directeur	A	0,00	1,00	1,00	1,00	0,10	0,10
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		4,00	1,00	5,00	3,10	1,90	4,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 Ier de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>		<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technicien.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





Le rapporteur rappelle que chaque année, des associations et organismes sont soutenus par le CCAS des Andelys dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'ils peuvent offrir.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration doit fixer le montant total des subventions imputées à l'article 6574 du Budget Primitif 2023. Le montant proposé s'élèverait à **4 600 €**.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

#### **DECIDE**

**Article 1 - DE FIXER** le montant total des subventions attribuées aux associations et organismes, à la somme de **4 600 €**.

**Article 2 - D'ATTRIBUER** les subventions aux associations et organismes comme ci-après :

➤ Habitat et Humanisme :	<b>700 €</b>
➤ Club de l'amitié :	<b>500 €</b>
➤ Les Restos du Cœur :	<b>1500 €</b>
➤ SORESO :	<b>800 €</b>
➤ Solid'Ensemble Cancer 276 :	<b>500 €</b>
➤ Entraid'addict :	<b>200 €</b>
➤ Réserve associative :	<b>400€</b>

**Article 3 -** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et Monsieur le Trésorier principal

---

N'ont pas participé au vote de la subvention concernant l'association dont ils sont présidents ou membres :

#### **Associations**

Habitat et Humanisme

Les restos du cœur

SORESOS

Club de l'amitié

#### **Noms - Prénoms**

COUTARD Mélanie

TRANCHARD François

LEMASLE Nicole – Christine WARLOP

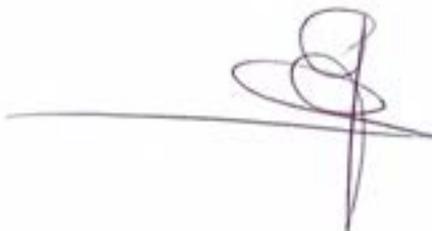
CHERRIER Christiane

**La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité des membres.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente  
Sylvie GOULAY





Le rapporteur rappelle que le CCAS organise chaque année un voyage pour les Aînés de la commune. Depuis 2022, le CCAS propose deux animations différentes l'une à l'extérieur de la commune, soumise à participation financière et l'autre sur la ville, non soumise à participation financière et ce, afin que cette offre puisse toucher l'ensemble des séniors de la commune quelle que soit leur capacité physique et leur revenu. A la demande des séniors, le thème retenu est le bord de mer

Afin de diminuer le coût financier de ce voyage pour le CCAS et de maintenir une prestation de qualité, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de maintenir la participation financière des aînés à 16 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- Article 1 -** DE FIXER à 16,00 € le montant de la participation financière des séniors pour le voyage 2023.
- Article 2 –** DE PRECISER que les paiements pourront se faire sous forme d'espèces ou de chèque bancaire.
- Article 3 -** DE PRECISER qu'aucun remboursement ne sera effectué **sauf** si production d'un bon d'hospitalisation ou d'un certificat médical attestant l'impossibilité de faire le voyage.
- Article 4-** DE PRECISER qu'en cas d'annulation suite à des mesures sanitaires restrictives, toute personne ayant été encaissée par le CCAS sera remboursée intégralement.

-----

**La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité des membres.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente  
Sylvie GOULAY





Le rapporteur rappelle par délibération 2018-08, il a été adopté que la résidence autonomie revêt le nom de résidence autonomie Christiane HAMARD, en hommage à cette personne qui a marqué l'établissement par son engagement professionnel.

Cette même année, suite à cette délibération et après échange avec les résidents, ces derniers ont souhaité garder la dénomination les petits prés en y ajoutant « espace Christiane Hamard ». Ainsi, tel qu'écrit sur le panneau du hall d'accueil de la résidence, cette dernière se nomme : Résidence Autonomie « Les Petits Prés » - Espace Christiane HAMARD.

Toutefois, au répertoire sirene de l'insee, cette dernière revêt le nom de Christiane HAMARD.

La dénomination de la résidence doit être claire, et il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de modifier la dénomination de la résidence autonomie en accord avec les us et coutumes.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré**

**Vu** la délibération 2018-08 relative à la dénomination de la résidence autonomie,  
**Considérant que** l'usage n'est pas en adéquation avec cette délibération,

#### **DECIDE**

**Article 1 - De renommer** la résidence :

Résidence autonomie « Les petits prés » - Espace Christiane HAMARD.

**Article 2 – D'autoriser** toute mise à jour juridique et réglementaire estimée nécessaire auprès des organismes compétents

-----

**La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité des membres.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente  
Sylvie GOULAY





Etant entendu l'exposé du rapporteur relatif à la présentation de la convention de partenariat entre le SIAO de l'association YSOS et le CCAS afin de mettre à disposition du CCAS un système d'information informatisé,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré**

**Vu** la circulaire du 08 avril 2010 qui crée le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO);

**Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) ;

**Vu** le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022 - 2027 et l'arrêté de prorogation.

#### DECIDE

**Article 1 – De prendre acte et d'approuver** les conditions et modalités en matière de partenariat entre, d'une part, le CCAS, et d'autre part, le SIAO de l'association YSOS et l'Etat, fixées dans la convention jointe en annexe.

**Article 2 – D'autoriser** Monsieur le Président, ou Madame La Vice-Présidente à signer la Convention Système d'information service intégré d'accueil et d'orientation (SI-SIAO)

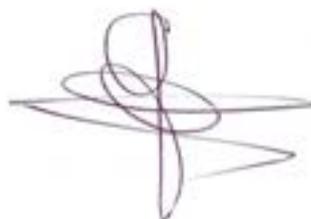
-----

**La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité des membres.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente  
Sylvie GOULAY



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 13/04/2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le jeudi treize avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Famille et des Solidarités, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie GOULAY, Vice-Présidente.

Nombre de membres en exercice : **17** – Présents : **11** – Pouvoirs : **3** – Votants : **14**

Date de convocation du Conseil d'Administration = 07/04/2023.

### Présents :

Mme Véronique BABIN, Mme Colette CARON, Mme Sylvie GOULAY, Monsieur Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Françoise LORENZI, Mme Martine VANTREESE : Membres élus.

Mme Joëlle BEAUCLÉ, Mme Jocelyne JACQUOT, Mme Nicole LEMASLE, M. François TRANCHARD, Mme WARLOP Christine : Membres nommés.

### Absents excusés sans pouvoir :

M. Frédéric DUCHÉ

### Absents excusés avec pouvoir :

Mme Christiane CHERRIER, Mme Mélanie COUTARD, Mme Elisabeth THUAULT.

### Absents :

Mme Manuela GIMENEZ, M. Thomas LERAT

Secrétaire de séance : Mme Véronique BABIN

Numéro : **2023-12**

Pole : CCAS

Rapporteur : Madame Sylvie GOULAY Vice-présidente

Objet : Modification de la dénomination de la résidence autonomie

---



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 13/04/2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le jeudi treize avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Famille et des Solidarités, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie GOULAY, Vice-Présidente.

Nombre de membres en exercice : **17** – Présents : **11** – Pouvoirs : **3** – Votants : **14**

Date de convocation du Conseil d'Administration = 07/04/2023.

**Présents :**

Mme Véronique BABIN, Mme Colette CARON, Mme Sylvie GOULAY, Monsieur Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Françoise LORENZI, Mme Martine VANTREESE : Membres élus.

Mme Joëlle BEAUCLÉ, Mme Jocelyne JACQUOT, Mme Nicole LEMASLE, M. François TRANCHARD, Mme WARLOP Christine : Membres nommés.

**Absents excusés sans pouvoir :**

M. Frédéric DUCHÉ

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Christiane CHERRIER, Mme Mélanie COUTARD, Mme Elisabeth THUAULT.

**Absents :**

Mme Manuela GIMENEZ, M. Thomas LERAT

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique BABIN

Numéro : **2023-13**

Pole : **CCAS**

Rapporteur : **Madame Sylvie GOULAY Vice-présidente**

Objet : **Modalités de la Convention Système d'information service intégré d'accueil et d'orientation (SI-SIAO)**



PRÉFET DE L'EURE

PRÉSIDENT DU CCAS LES ANDELYS

## CONVENTION SYSTEME D'INFORMATION SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SI-SIAO)

Vu la circulaire du 08 avril 2010 qui crée le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO);

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) ;

Vu le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022 - 2027 et l'arrêté de prorogation.

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale des Andelys , représenté par son Président, Monsieur DUCHÉ Frédéric

Et

Le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) pris en charge par l'association YSOS, représenté par son Président, Monsieur Patrice PRIMEL

Et

L'Etat, représenté par le Préfet de l'Eure, .....

**Le CCAS les Andelys reconnaît être informé de ce qui suit :**

### **Préambule**

Le PDALHPD constitue le document de référence pour l'ensemble des partenaires concourant à l'accès au logement des ménages les plus démunis. Il s'inscrit dans le cadre de l'action publique précisé dans le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, qui réaffirme notamment le rôle prépondérant du SIAO dans la mise en œuvre de ce plan.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) met en œuvre le traitement des demandes d'hébergement et de logement adapté.

Dans l'Eure, cette mission est déléguée au SIAO de l'Eure – Rue des Tombettes, 27000 Évreux, par décision de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS). Le SIAO de l'Eure est géré par l'association YSOS intégrant le numéro de téléphone gratuit 115. Le portail SI-SIAO a été créé afin d'offrir, au niveau national, à l'ensemble des SIAO et à leurs partenaires publics ou privés, un outil de gestion dématérialisée de leurs activités qui :

- Propose une « plate-forme unique » traitant de l'urgence, de l'insertion et du logement de transition, fonctionnant sans interruption et pouvant être saisie par toute personne, organisme ou collectivité ;
- Gère l'ensemble des demandes de prise en charge ;
- Donne d'une vision exhaustive de l'offre, avec les disponibilités du parc d'hébergement et pour tout ou partie du parc de logement adapté ;
- Facilite l'accès au logement, en passant le cas échéant par des solutions transitoires de logement intermédiaire : résidences sociales, pensions de familles, résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS).

Le SI-SIAO est accessible aux personnels habilités, intervenants auprès des publics relevant de leurs champs de compétence et à leur échelon géographique, pour toutes les données, définies en annexe de cette convention.

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CCAS Les Andelys accède au SI-SIAO. Sont concernés les professionnels intervenant dans le champ du logement, au sein du CCAS Les Andelys.

### **ARTICLE 2 : CHAMP D'INTERVENTION du CCAS Les Andelys**

Compte tenu de sa mission définie dans le PDALHPD et exercée dans le cadre du service public, à savoir : mieux répondre aux besoins et gagner en efficacité pour trouver une solution d'insertion/de logement (fiche action 1E), le CCAS Les Andelys est chargé d'instruire des demandes d'hébergement et de logement adapté pour les usagers de ses services.

Il s'agit notamment pour les professionnels du CCAS de déposer et de suivre des demandes d'hébergement dans le SI-SIAO. Pour ce faire, Le CCAS Les Andelys. est défini comme Structure



## APPLICATION SI/SIAO 27 PREMIER ACCUEIL

### CHARTRE D'UTILISATION SIAO / CCAS Les Andelys

L'application SI/SIAO a été créée afin de doter les SIAO d'un outil de gestion de leurs activités.

La présente charte a pour objectif de préciser **les principes d'utilisation** de cette application et les engagements de chacun à différents niveaux :

- Les utilisateurs de l'application à tous les niveaux : Gestionnaire Locaux, Utilisateurs Hébergement Logement.
- Le service désigné opérateur SIAO :

YSOS 24 rue des Tombettes 27000 Evreux

Le présent document comprend :

- La présentation de l'application SI-SIAO
- La charte d'utilisation de l'application

## L'APPLICATION SI/SIAO

L'application SI/SIAO a été créée afin de doter les SIAO d'un outil de gestion de leurs activités consistant à :

- Constituer un outil informatique partagé, traitant de l'hébergement d'urgence et d'insertion et du logement adapté, fonctionnant sans interruption et pouvant être saisi par toute personne, organisme ou collectivité ;
- Recevoir l'ensemble des demandes de prise en charge ;
- Disposer d'une vision exhaustive de l'offre, avec les disponibilités pour le parc d'hébergement, de stabilisation, d'insertion et pour tout ou partie du parc de logement adapté ;
- Et faciliter le partage de l'évaluation sociale par les travailleurs sociaux et à assurer un meilleur suivi des parcours.



Les principales fonctions de l'application sont :

- **La gestion des demandes** : centralisation des demandes, orientation des demandes vers des places, affectation des places après décision d'admission, information des entités d'accueil sur l'affectation, information sur les débuts et fins de séjours ;
- **Le recensement des disponibilités en places ;**
- **L'édition d'indicateurs de suivi de l'activité des SIAO et de disponibilités des places ;**
- **L'alimentation d'une base de données anonymisées** qui a vocation à améliorer la connaissance des publics et de leurs parcours et ainsi à créer une observation sociale.

## LA CHARTE D'UTILISATION DE L'APPLICATION SI-SIAO

### ENGAGEMENT Du CCAS Les Andelys

#### 1) Engagement à renseigner l'application dans le respect du cadre d'organisation du SIAO :

Le CCAS Les Andelys s'engage à renseigner l'application SI/SIAO dans le respect du cadre d'organisation départementale du SIAO actuelle et à venir. En effet, l'organisation du SIAO est en construction permanente et a, de fait, vocation à évoluer.

L'engagement à renseigner l'application concerne le suivi des dossiers et la création des demandes d'hébergements faites par les travailleurs sociaux du CCAS Les Andelys dans le respect de la RGPD.

#### 2) Engagement à s'assurer que les gestionnaires locaux et les utilisateurs de l'application soient formés :

Le CCAS Les Andelys s'engage à s'assurer que les gestionnaires locaux et les utilisateurs de l'application soient formés aux bonnes pratiques du SI/SIAO. En effet, il est demandé de n'attribuer un identifiant et un mot de passe à toute personne de l'association qu'après l'avoir formée à ces pratiques.

En outre, comme le logiciel SI/SIAO est en constante évolution, l'association s'engage à faciliter l'accès des professionnels référents qui renseignent l'application aux formations en ligne ou réalisées par le Gestionnaire SI/SIAO, réunions d'information nationales voire départementales proposées par le fournisseur du logiciel.

Dans le cadre du fonctionnement habituel de l'application, le CCAS Les Andelys s'engage à s'assurer de l'opérationnalité des utilisateurs du logiciel.



**3) Engagement à s'assurer que les utilisateurs et les gestionnaires locaux renseignent l'application en respectant les règles de bonnes pratiques et les droits des usagers :**

Le CCAS Les Andelys s'engage à veiller à ce que les utilisateurs et les gestionnaires locaux renseignent l'application d'une façon unifiée et commune en respectant les règles de bonnes pratiques et les droits des usagers.

Elle s'engage notamment à s'assurer que les informations saisies dans l'application SI/SIAO restent confidentielles. En ce sens, elle doit contrôler les destinataires des identifiants et mots de passe.

Elle s'engage à informer les usagers dans le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et/ou autres documents de la saisie des données les concernant dans l'application SI/SIAO. Elle s'engage également à signaler aux usagers leurs droits par rapport au traitement informatique de ses données (garantie de la confidentialité des données et de l'anonymat des usagers, devoir d'information du traitement informatisé des données).

**4) Engagement à s'assurer que les utilisateurs et les gestionnaires locaux renseignent l'application régulièrement et de manière exhaustive :**

Le CCAS Les Andelys s'engage à veiller à ce que les données de l'application SI/SIAO soient renseignées de manière exhaustive.

Elle s'engage notamment à vérifier que ses coordonnées (nom, adresse postale et électronique, téléphone, etc.) ainsi que celles des gestionnaires locaux et des utilisateurs soient correctement renseignées pour permettre la mise en place de systèmes de notifications automatiques.

Elle s'engage à informer le SIAO de tout changement de gestionnaire local pour la configuration de l'application et la délivrance des identifiants et mots de passe.

Elle s'engage à vérifier que les données administratives et sociales des personnes hébergées soient régulièrement mises à jour. En ce sens, elle doit s'assurer d'une continuité dans le renseignement de l'application (organisation de relais).

Cette mise à jour des données en fonction de l'évolution des situations permettra d'obtenir des données statistiques fiables.

**J'atteste avoir pris connaissance de la charte d'utilisation.**

**Signature du/des responsable(s) au nom du CCAS Les Andelys. :**

**Date : .....**

PRENOM	NOM	FONCTION	SIGNATURE



**ENGAGEMENT DU SIAO 27**

**1) Engagement de confidentialité**

Le SIAO s'engage à respecter la confidentialité des données et à utiliser le SI/SIAO de façon à respecter la RGPD.

**2) Engagement à assurer une formation**

Le SIAO s'engage à assurer la formation des utilisateurs du CCAS Les Andelys selon un planning défini entre les deux services. Cette formation sera dispensée par le Gestionnaire SI/SIAO.

Les nouveaux utilisateurs pourront interpellier le gestionnaire SI/SIAO pour également en bénéficier.

La plateforme SI/SIAO propose également des documents de formation en ligne.

**3) Engagement à assurer un appui technique aux utilisateurs de l'application :**

Le SIAO s'engage à assurer un appui technique aux utilisateurs de l'application.

Les utilisateurs pourront interpellier le gestionnaire SI/SIAO dont voici les coordonnées :

- mail : [si-siao27@ysos.fr](mailto:si-siao27@ysos.fr)
- Téléphone : 06 47 15 34 61

**4) Engagement à relayer les éléments d'information concernant l'évolution du logiciel :**

Le SIAO s'engage à relayer à l'ensemble des utilisateurs les éléments d'information concernant l'évolution du logiciel. Elle mettra, au besoin, de nouvelles formations en place.

**5) Engagement à faire remonter les difficultés inhérentes à l'utilisation de l'application ou les évolutions souhaitées :**

Le SIAO s'engage à remonter au niveau national des difficultés inhérentes à l'utilisation de l'application pour faciliter leur prise en compte ou les évolutions souhaitées.

**J'atteste avoir pris connaissance de la charte d'utilisation.**

**Signature du/des responsable(s) au nom du service intégré de l'accueil de de l'orientation**

**Date .....**

PRENOM	NOM	FONCTION	SIGNATURE

1<sup>er</sup> Accueil. Dans cette structure seront définis différents profils paramétrés par l'opérateur SIAO :

- Gestionnaires Local (Annexe 2)
- Utilisateur 1er accueil (Annexe 3)

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS**

#### **3.1 Engagements du SIAO :**

- Le SIAO s'engage à paramétrer les comptes utilisateurs concernant les données relatives aux demandeurs d'hébergement et logement adapté accessibles au CCAS Les Andelys. Ces données, en consultation en vue de remplir ses missions, ont trait à son identification, à sa situation sociale, familiale et à son parcours logement.

- Assurer les actions de formations des utilisateurs. Le SIAO est l'administrateur du logiciel et peut être sollicité à ce titre.

- Garantir aux demandeurs d'hébergement/logement dont les données à caractère personnel sont décrites dans l'annexe 4 « Autorisation à signer par l'Usager », le droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

#### **3.2 Engagements de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.**

- La DDETS s'engage à mettre à disposition l'outil ainsi que ses nouvelles versions.

#### **3.3 Engagements du CCAS Les Andelys :**

- Le CCAS Les Andelys s'engage à enrichir le SI-SIAO des données relatives aux demandes d'hébergement et logement adapté qu'il dépose, à leurs caractéristiques et à l'état de leur réalisation. Elles sont détaillées en annexe.

L'autorisation de la personne ou de la famille concernée est sollicitée en amont, afin de pouvoir instruire sa demande, dans le respect des règles relatives au Règlement général de protection des données (RGPD).

#### **3.4 Engagements communs**

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, l'accomplissement de la mise en conformité est un prérequis pour la mise en œuvre d'un traitement. Aux termes de l'article 30 du RGPD, les entités signataires tiennent un registre de traitements respectifs. Les traitements couverts par cette convention seront enregistrés. Ainsi, Le CCAS Les Andelys, l'association YSOS et l'Etat s'engagent à respecter les obligations qui leurs incombent au titre du RGPD et être en capacité de démontrer que toutes les mesures techniques et organisationnelles sont mises en œuvre pour les traitements associés.

#### **ARTICLE 4 : DURÉE**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature et sous réserve du respect des engagements mentionnés dans l'article 3.

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2023. Elle s'inscrit dans le cadre du PDALHPD pour la période 2022 – 2027. Elle sera poursuivie par reconduction tacite.

#### **ARTICLE 5 : ANNEXES**

Les annexes suivantes font partie intégrante de la présente convention.

- Annexe 1 : Charte d'utilisation du SI-SIAO
- Annexe 2 : autorisation signée par les gestionnaires locaux
- Annexe 3 : autorisation signée par les utilisateurs
- Annexe 4 : autorisation signée par l'utilisateur

Fait à Evreux, en trois exemplaires originaux, le

Le Président du CCAS des Andelys :

Le Préfet de l'Eure

Le Président de l'Association YSOS  
Patrice PRIMEL



## ENGAGEMENT DES GESTIONNAIRES LOCAUX DE STRUCTURE 1<sup>er</sup> Accueil

### **1) Utilisation de l'application dans le respect du cadre d'organisation du SIAO**

Le Gestionnaire Local s'engage à renseigner l'application SI-SIAO dans le respect du cadre d'organisation départementale du SIAO actuelle et à venir.

Il agit sous l'autorité du responsable du CCAS Les Andelys

### **2) Utilisation de l'application par les gestionnaires locaux de façon régulière et exhaustive :**

Le Gestionnaire Local s'engage à renseigner l'application régulièrement et de manière exhaustive.

Ainsi, il s'engage vérifier que les coordonnées de la structure (nom, adresse postale et électronique, téléphone, etc.) soient correctement renseignées dans l'application pour permettre la mise en place de systèmes de notifications automatiques.

Il s'engage à signaler au SIAO toute modification intervenue dans la structure qui est de nature à modifier le paramétrage du SI-SIAO.

### **3) Le respect des règles de bonnes pratiques et les droits des usagers par les gestionnaires locaux**

Le Gestionnaire Local est habilité à créer de nouveaux utilisateurs sur l'application SI-SIAO. En ce sens, il est amené à leur attribuer un identifiant et un mot de passe. Il est préférable que cette attribution n'intervienne qu'après que le nouvel utilisateur ait été formé aux bonnes pratiques du SI-SIAO (garantie de la confidentialité des données et de l'anonymat des usagers, devoir d'information du traitement informatisé des données).

Le Gestionnaire Local s'engage à contractualiser l'accès au SI-SIAO avec chaque utilisateur avant la création de son identifiant. Le SIAO ne saurait être tenu pour responsable de la mauvaise utilisation du logiciel par utilisateur créé par le Gestionnaire Local.



Les identifiants peuvent être créés par le Gestionnaire Local ou le Gestionnaire SI/SIAO (avec accord du Gestionnaire Local).

Un lieu pour la création du mot de passe sera envoyé directement par mail à l'utilisateur.

### **b) Devoir d'information vis-à-vis des personnes accueillies et hébergées sur leurs droits :**

Avant toute saisie, l'utilisateur informe la personne accueillie ou hébergée de ses droits à savoir :

- Droit d'information,
- Droit d'accès et de rectification,
- Droit d'opposition.

Ces droits sont inscrits dans la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et dans la loi du 2 janvier 2002 du code de l'action sociale et des familles.

Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée désignée par arrêté préfectoral si le différent nécessite une médiation.

### **c) Garantie du respect des droits des usagers :**

L'utilisateur doit tout mettre en œuvre pour que l'utilisateur donne les informations nécessaires au renseignement de l'application car c'est une garantie du bon traitement de sa demande.

Dans le cas où l'utilisateur ne souhaite pas voir apparaître des données personnelles pouvant révéler son identité sur l'application SI/SIAO, il est créé un avatar.

Afin de respecter ce souhait tout en saisissant des informations professionnelles dans le SI/SIAO, il a été décidé de substituer 2 des données personnelles de l'utilisateur par des informations génériques :

La zone " Nom " contiendra le **nom de la structure** qui effectue la demande et la zone " Prénom " contiendra un numéro de dossier ou la **date de constitution du dossier**.

Le refus d'une personne d'indiquer son identité dans l'application SI SIAO ne peut entrainer le refus d'instruction de sa demande d'hébergement ou de logement adapté.



**3) Engagement à instruire toutes les demandes d'hébergement et de logement adapté dans l'application SI/SIAO :**

Toutes les demandes d'hébergement et de logement adapté doivent être instruites et renseignées dans l'application SI/SIAO que ce soient des demandes qui aboutissent à un hébergement ou pas. Cela permet de comptabiliser les demandes des personnes qui restent sans solution et donc de voir précisément les besoins non satisfaits.

Il s'agit donc d'avoir la lisibilité exhaustive des demandes et des réponses apportées ou non à ces demandes.

A défaut, c'est une partie de la demande d'hébergement qui échappe à l'observation et qui fausse la réalité de la demande.

**4) Engagement à mettre à jour les données des personnes en fonction de l'évolution de leurs situations :**

Le renseignement des données administratives et sociales de l'application SI/SIAO par les professionnels administratifs et sociaux du CCAS Les Andelys est obligatoire. En effet, si une demande n'a pas abouti après 3 mois, le travailleur social recevra une notification de demande de mise à jour sous 1 mois. En cas de non mise à jour, le dossier sera clôturé automatiquement par l'application. Le SIAO ne pourra être tenu responsable du non aboutissement de cette demande.

Cette mise à jour des données en fonction de l'évolution des situations permettra d'obtenir des données statistiques fiables. Il est à noter que la DDTES n'a pas accès aux données nominatives des personnes.

**J'atteste avoir pris connaissance de la charte d'utilisation.**

**Signature de l'utilisateur :**

PRENOM	NOM	FONCTION	date	SIGNATURE



<b>ENGAGEMENT DU GESTIONNAIRE SI-SIAO</b>
---

**1) Engagement à assurer une formation**

Le Gestionnaire Local s'engage à permettre à chaque Utilisateur de bénéficier d'une formation dispensée par le SIAO ou par la plateforme en ligne.

Le SIAO propose un appui technique aux utilisateurs de l'application.

Les utilisateurs pourront interpellier le gestionnaire SI/SIAO dont voici les coordonnées :

- mail : [si-siao27@ysos.fr](mailto:si-siao27@ysos.fr)
  
- Téléphone : 06 47 15 34 61

**J'atteste avoir pris connaissance de la charte d'utilisation.**

**Signature du/des responsable(s) au nom du service intégré de l'accueil de de l'orientation**

**Date .....**

PRENOM	NOM	FONCTION	SIGNATURE

## AUTORISATION POUR INSCRIPTION SUR LE SIAO

Dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Hébergement, tous les services de l'Accueil de l'Hébergement et de l'Insertion (AHI), enregistrent les données administratives des personnes accueillies, sous format papier.

La Direction Générale de la Cohésion Sociale a rendu obligatoire depuis le mois de juin 2018 l'enregistrement des données concernant les personnes hébergées sur une application interne sécurisée « SI SIAO », dont l'objectif est d'une part, de gérer les places d'hébergement, et d'autre part, d'établir des statistiques.

Cette application, conçue par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, est totalement sécurisée et validée par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.)

La loi française garantit un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ces droits sont inscrits dans la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Votre autorisation écrite est donc nécessaire pour que les informations recueillies par les acteurs de l'AHI tout au long de votre parcours dans le dispositif d'hébergement soient transcrites dans le SI SIAO.

Madame  
Autorise  
N'autorise pas  
Signature

Monsieur  
Autorise  
N'autorise pas  
Signature

Service  
Association  
Nom du salarié  
Signature par délégation



**4) La remontée des difficultés rencontrées et les besoins de formation dans le cadre de l'utilisation de l'application**

Le Gestionnaire Local s'engage à faire remonter auprès du gestionnaire SI-SIAO les difficultés rencontrées et les besoins de formation dans le cadre de l'utilisation de l'application.

**J'atteste avoir pris connaissance de la charte d'utilisation.**

**Signature du(des) gestionnaire(s) local(aux) :**

**Date :** .....

PRENOM	NOM	FONCTION	date	SIGNATURE

**ENGAGEMENT DU GESTIONNAIRE SI-SIAO**

**1) Engagement à assurer une formation**

Le Gestionnaire Local s'engage à permettre à chaque Utilisateur de bénéficier d'une formation dispensée par le SIAO ou par la plateforme en ligne.

Le SIAO propose un appui technique aux utilisateurs de l'application.

Les utilisateurs pourront interpeller le gestionnaire SI/SIAO dont voici les coordonnées :

- mail : [si-siao27@ysos.fr](mailto:si-siao27@ysos.fr)
- Téléphone : 06 47 15 34 61

**J'atteste avoir pris connaissance de la charte d'utilisation.**

**Signature du/des responsable(s) au nom du service intégré de l'accueil de de l'orientation**

**Date** .....

PRENOM	NOM	FONCTION	SIGNATURE



## ENGAGEMENT DES UTILISATEURS PREMIER ACCUEIL DE L'APPLICATION SI/SIAO

### 1) Engagement à renseigner l'application dans le respect du cadre d'organisation du SIAO :

Chaque utilisateur de l'application s'engage à renseigner l'application SI/SIAO dans le respect du cadre d'organisation départementale du SIAO actuel et à venir.

Il agit sous l'autorité du responsable du CCAS Les Andelys

### 2) Engagement à instruire les demandes en respectant les règles de bonnes pratiques et les droits de l'utilisateur :

Chaque service instructeur s'engage à respecter les règles de bonnes pratiques relatives à la saisie des données et au respect des droits de l'utilisateur.

L'objet de ce chapitre est de s'assurer que chaque utilisateur utilise l'application SI/SIAO d'une façon unifiée et commune. C'est pourquoi il est important d'établir certaines règles et d'initier certaines habitudes :

#### a) Garantie de la confidentialité des données :

Les informations saisies dans le SI/SIAO resteront confidentielles tant que les utilisateurs pourront garantir que leur identifiant et leur mot de passe n'ont été divulgués à personne. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de changer de mot de passe dès le premier soupçon d'irrégularité. Il suffira pour cela de cliquer sur le nom de l'utilisateur situé sur le bandeau d'accueil du SI-SIAO.



Les identifiants devront toujours avoir la même construction :

**siao\_pdupont027** (pour Pierre Dupont), :

- **siao\_**(tiret du 8) (toujours en minuscules et jamais d'espace)
- **l'initiale du prénom** (ou les 2 initiales en cas de prénom composé ou de doublon) **le nom de famille complet** sans tiret, espace ou caractères spéciaux.
- **027** : numéro de département

Les identifiants sont générés automatiquement par l'application en remplissant les données indispensables :

- NOM :
- Prénom :
- Mail :
- Téléphone :
- Structure :
- Profil : Utilisateur Premier Accueil